



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES DE
ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

ASSOCIATION LOI DU 1/7/1901

(N° SIREN 401.480.827/SIRET 401.480.827.000.13)

ENQUETE SUR LE BRUIT A MENTON ET ROQUEBRUNE CAP MARTIN: VOTRE AVIS COMPTE!

La Préfecture des Alpes maritimes vient d'annoncer qu'elle lancerait à partir de la mi-octobre une grande enquête publique sur le bruit dans le département, principalement causé par l'autoroute et la voie de chemin de fer.

Pour compléter l'enquête que nous avons ouverte le 8 septembre au Forum des associations sur les nuisances sonores, nous permettre d'argumenter les demandes de l'ASPONA et faire connaître tous les problèmes de bruit subis à Menton et Roquebrune Cap Martin (autoroute, voie ferrée, routes, chantiers ...), nous avons besoin de l'avis du plus grand nombre d'entre vous.

Merci de renvoyer par e-mail (info@aspona.org) ou par courrier (ASPONA BP 17 – 06501 MENTON Cedex), si possible avant le 8 octobre, vos réponses aux questions suivantes :

1 - A votre avis quel est le lieu de plus bruyant de Menton ou de Roquebrune Cap Martin (adresse, nom de rue, de carrefour, etc) ?

2 - Pour quelle raison, ce lieu est-il bruyant ?

Question optionnelle : A votre avis, que faudrait-il faire pour réduire le bruit et rétablir le calme ?

Nom et prénom :

Merci de votre participation !